



Vente de jantes non homologuées pour mon véhicule

Par **sal1**, le **18/03/2009** à **15:49**

j'ai acheté début Décembre 2008 des jantes de voitures pour mon véhicule (VW Golf 3).
Je m'aperçois rapidement que les jantes sont larges et qu'elles touchent la carrosserie lorsque je passe sur un dosdanne ou lorsque le véhicule est chargé.
Après plusieurs semaines de recherche d'une solution, je découvre courant du mois de Mars 2009 que les jantes que le garagiste m'a vendu ne sont pas homologuées pour des Golf 3 et que par conséquent je ne peux pas passer le contrôle technique de mon véhicule avec ces jantes. Je retourne voir le garagiste et l'informe de ma découverte et il refuse de me les reprendre. Que puis-je faire, sachant que le garagiste (spécialiste des pneus et jantes) m'a vendu des jantes qui ne sont pas homologuées pour mon véhicule sans qu'il m'en informe ? Dans ces circonstances puis-je l'obliger à me les reprendre ?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.